Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202725-20260709-DB482026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-AGATHON

Séance du 9 juillet 2026

Date de convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 2 juillet 2026

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves BERTAND, Maire.

Présents : M. Jean-Yves BERTRAND, M. Patrick COAT, Mme Véronique COZLER, M. Emmanuel DE ROECK, M. Dominique FEGER, M. Stéphane FOURCHON, Mme Laetitia HENRY, M. Dominique JACOB, Mme Marie-Claire LE BARS, M. Jérôme LE CANT, Mme Anaïs LE DINAHET, Mme Delphine NEDELEC, M. Hervé NOIROT, Mme Justine RICHARD, Mme Laetitia RICHARD, M. Daniel TURQUETIL.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Bérangère DELAVEAU (procuration à M. NOIROT), Mme Aurélie LE CORRE (procuration à Mme COZLER), M. Philippe LE ROUX (procuration à M. BERTRAND)

Secrétaire de séance : Laëtitia HENRY

DELIBERATION 48/2026

ACQUISITION DE TABLES POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Considérant que les tables de la salle du Conseil Municipal sont dégradées et que leur poids rend leur manutention difficile pour les agents des services techniques, il convient de procéder à leur remplacement

Considérant les offres des entreprises suivantes :

- La société France Bureau (GRENOBLE) pour un montant de 12 520.50 € HT soit 15 024.96 € TTC
- La Société TBI56 (PLOERMEL) pour un montant de 11 765 € HT soit 14 118 € TTC

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le remplacement des tables de la salle du Conseil Municipal

RETIENT l'entreprise TBI56 (PLOERMEL) pour la fourniture de tables pour un montant de 11 765 € HT soit 14 118 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

Le Maire
Jean-Yves BERTRAND

La secrétaire de séance
Laëtitia HENRY